

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-687

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 19, substituer aux mots :

« limites sont majorées »

les mots :

« seuils sont majorés ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l’alinéa 21 et à l’alinéa 22, substituer par deux fois aux mots :

« limites étant majorées »

les mots :

« seuils étant majorés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.